

Soutien aux aides à domicile face à la hausse des carburants : un premier pas qui reste insuffisant dans la durée

Face aux records atteints par les prix à la pompe, l'AD-PA (Association des Directeurs au service des Personnes Âgées) avait alerté sur l'impérieuse nécessité d'accorder des aides financières urgentes et ciblées en faveur des professionnels de l'aide et du soin à domicile, particulièrement exposés en zone rurale.

L'AD-PA souligne l'intégration de notre secteur dans les annonces faites par la ministre Camille Galliard-Minier, consécutives à la présentation de la ministre de la Santé Stéphanie RIST et des membres du Gouvernement, concernant le renforcement des dispositifs de soutien.

Si l'AD-PA considère ces mesures d'urgence comme indispensables, elle rappelle qu'elles ne constituent qu'une réponse temporaire qui ne saurait répondre durablement aux préoccupations majeures du secteur.

Deux difficultés structurelles persistent :

- Le niveau très faible des rémunérations, fortement impacté par l'inflation en général ;
- La spécificité de l'activité en milieu rural, où les distances parcourues sont importantes et indispensables à l'aide à domicile.

Aujourd'hui, en raison de ces coûts indirects qui pèsent lourdement sur leur budget quotidien, de plus en plus de professionnels font le choix de quitter la profession. L'AD-PA se dit très préoccupée du risque de rupture d'accompagnements auprès des personnes âgées dans les territoires ruraux.

Pour pérenniser l'accompagnement à domicile, l'AD-PA appelle le Gouvernement à aller plus loin en révisant le modèle de financement. L'association demande l'augmentation de l'indemnité kilométrique (actuellement fixée à 0,40 €/km) et appelle à la rendre opposable aux Conseils départementaux.

En effet, le refus persistant de nombreux départements de financer la revalorisation de ces indemnités et des salaires grève progressivement le budget des services à domicile et fragilise l'ensemble de la chaîne de l'aide et du soin.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr